

|                       |
|-----------------------|
| DÉPARTEMENT           |
| NIEVRE                |
| CANTON                |
| COSNE-COURS-SUR-LOIRE |
| COMMUNE               |
| COSNE-COURS-SUR-LOIRE |

## ARRÊTÉ DU MAIRE

23 avril 2024

----

### CIRCULATION Et STATIONNEMENT

Centre social et culturel

« Projet parentalité »

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2 212-1, L 2213-1 et suivants,

VU la demande du centre social et culturel Suzanne Coulob pour l'organisation d'un « Projet parentalité » au city-park du Boulevard Pierre de Coubertin,

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser,  
sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité  
publique,

### A R R E T E

**ARTICLE 01 :** Du jeudi 13 juin 2024 au lundi 17 juin 2024, le centre social et culturel est autorisé à occuper le city-park au Boulevard Pierre de Coubertin pour des animations parents-enfants avec l'implantation d'un chapiteau de cirque.

**ARTICLE 02 :** Le centre social et culturel Suzanne Coulob prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons, sur le trottoir. Le stationnement des véhicules devra être respecté au Boulevard Pierre de Coubertin.

**ARTICLE 03 :** Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 04 :** Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et le centre sociale et culturel Suzanne Coulob devra en assurer la surveillance pendant toute la durée de la manifestation.

**ARTICLE 05 :** Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE VINGT TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à la sécurité,  
Michel RENAUD

A blue circular official stamp of the Municipality of Cosne-Cours-sur-Loire is partially visible behind a large, dark ink signature.